

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1030 accordant un congé d'un mois à M. Clément, commis des douanes.

n° 1030

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date de publication
13 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 portant organisation des cadres locaux autochtones : Vu le certificat en date du 7 septembre 1947 prescrivant au commis des douanes Clément Louis un congé d'un mois au Harrar,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescence d'un mois est accordé au commis des douanes Clément Louis, pour en jouir au Harrar. Art. 2.

—La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratifs, LIURETTE.